
**Nombre de
membres en
exercice** : 11

Présents : 7

Votants : 7

Pouvoirs : 1

Séance du vendredi 22 février 2013

L'an deux mille treize et le vingt deux février l'assemblée régulièrement convoqué le 14 février 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.

Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Bernadette GERHART, Bernadette CHARBONNIER, Claude DENISART, Joël MOREL, Marc SANCIER, Jean-Marc LAGOUBIE

Représentés : Virginie CHANAL

Absents : Didier KRETZ, Marie-Line CHARBONNIER, Ghyslaine VAN DE VYVER

Secrétaire de séance : Bernadette GERHART

Ajout de 2 sujets à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter 2 sujets à l'ordre du jour : conseiller de prévention et travaux Route de Montreuil

Objet : Eglise - Mise aux normes de l'électricité - DE_2013_10 votée à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en possession des dérogations du Conseil Général et de l'État permettant d'engager les travaux de mise aux normes de l'installation électrique de l'Église.

Il présente les offres des diverses entreprises qui ont été sollicitées pour réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- retient la proposition établie par Monsieur Thierry ROHAT pour un montant TTC de 7 538,56 €.

- autorise le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces afférentes.

Objet : Eglise - Maintenance paratonnerre - DE_2013_11 votée à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une maintenance annuelle des systèmes de protection foudre est obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer un contrat avec la Société BODET pour l'entretien du paratonnerre de l'Eglise

- s'engage à inscrire la dépense chaque année au Budget.

Objet : Contrat site internet - DE_2013_12 votée à l'unanimité

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 21 septembre 2012, le Conseil Municipal a décidé de doter la Commune d'un site internet. Ce site internet doit faire l'objet d'un contrat d'abonnement de services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer un contrat d'abonnement avec NET 15.fr pour la gestion du nom de domaine, la conception et l'hébergement du site.

Objet : Réfection caniveau Place de la Halle - DE_2013_13 votée à l'unanimité

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu'il a obtenus pour la réfection du caniveau qui s'effondre Place de la Halle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- retient la proposition établie par l'entreprise AXO TP pour un montant TTC de 423,26 € TTC
- autorise le Maire à passer commande
- inscrira la dépense en section d'investissement du Budget Primitif 2013.

Objet : Demande de subvention DETR - Matériel technique - DE_2013_14 votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'État pour l'acquisition de matériel technique, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 30 à 55 % du montant HT du matériel.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Objet : Demande de subvention - Amendes de police - DE_2013_22 votée à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation de radars pédagogiques sur la Commune peut faire l'objet d'un financement par le Département, au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur l'installation de radars pédagogiques sur le territoire communal afin de sensibiliser les automobilistes sur la vitesse légale et la dangerosité de la traversée d'agglomération
- approuve le projet d'installation de quatre radars pédagogiques dont le montant s'élève à 15 902,02 € TTC. Ce projet consiste à installer un radar à chaque entrée du village sur la route départementale n° 11 et un autre à chaque entrée du Hameau de Villers le Vaste sur la route départementale 845.
- sollicite une subvention du Conseil Général au titre des amendes de police
- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de deux ans suivant l'attribution de la subvention

Objet: Demande de subvention USEDADA - Radars pédagogiques - DE_2013_16 votée à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation de radars pédagogiques sur la Commune peut faire l'objet d'un financement par l'USEDADA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet d'installation de quatre radars pédagogiques sur le territoire communal, dont le montant s'élève à 15 902,02 € TTC
- sollicite une subvention de l'USEDADA.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Objet: Dénomination de voirie - DE_2013_17 votée à l'unanimité

Le Maire, concerné par le sujet, ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de restituer la dénomination de "Chemin des Meuniers" à l'Impasse qui dessert actuellement la propriété située au 27 Rue de la Fontaine.

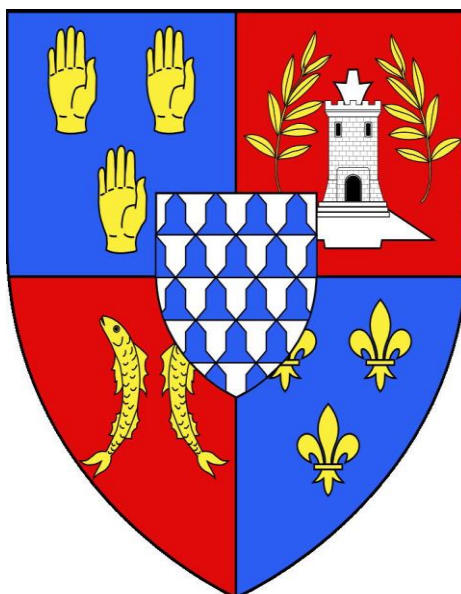
Chemin de Villers le Vaste

Le Conseil Municipal décide d'installer un panneau de Voie sans issue à l'entrée du Chemin de Villers le Vaste.

Objet : Choix du blason de la Commune - DE_2013_18 votée à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite aux recherches effectuées par Monsieur François GERARD, délégué départemental du Cercle Généalogique de l'Aisne,

aux dessins de Monsieur Jacques VIGNERON et à leur description héraldique faite par Monsieur Norbert QUINT, différents blasons de Marigny en Orxois sont proposés. Le Conseil Municipal remercie vivement ces personnes pour leur travail et, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le blason de Marigny en Orxois, représenté ci-dessous :



Description du blason :

Ecartelé,

- au 1 d'azur à trois mains dextres appaumées d'or (du blason des Potier de Tresves/Gesvres)
- au 2 de gueules à la bigorne renversée d'argent en fasce ; chargée d'une tour sur un socle de trois marches de même ; accompagnée de deux rameaux d'or (du blason des Bigorne)
- au 3 de gueules à deux bars adossés d'or (du blason des Poisson de Marigny)
- au 4 d'azur à trois fleurs de lys d'or (du blason de France et d'Île de France, des Orléans, des ou du Valois et d'une partie du blason de la Picardie)
- un écu de vair en abîme.

Objet : Réforme des rythmes scolaires - DE_2013_19 votée à l'unanimité

Le Maire expose au Conseil Municipal la réforme des rythmes scolaires qui prévoit de répartir sur 5 journées les 24 heures d'enseignement hebdomadaire et de laisser à la charge des communes 3 heures d'accueil.

Le Conseil Municipal :

- considérant les incertitudes à propos de l'organisation, de l'encadrement et du financement de ces 3 heures d'accueil

Après en avoir délibéré,

Sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Objet : Conseiller prévention - DE_2013_20 votée à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne a accepté une mise à disposition par la Communauté de Communes du

Canton de Condé en Brie d'un agent à mi-temps en tant que conseiller de prévention, anciennement dénommé ACMO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne pour que le conseiller de prévention intervienne sur la Commune.

Objet: Travaux de réfection VC 12 - DE_2013_21 votée à l'unanimité

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réfection de la Voie Communale n° 12 Chemin de Marigny à Montreuil aux Lions ont fait l'objet d'une inscription au programme 2013 du Fonds Départemental de Solidarité.

Cette route fortement dégradée rend la circulation très dangereuse.

Une demande de dérogation est en cours pour permettre de réaliser les travaux avant l'accord de subvention.

Le Maire présente le projet de travaux dont le montant estimatif établi par la DDT est de 21 000 €.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet
- d'approuver le dossier de consultation des entreprises
- de solliciter 4 entreprises : WIAME, AXO TP, RVM et TPA
- de fixer les conditions de jugement et de classement des offres : prix et délai d'exécution
- de fixer le délai de remise des offres au 15 mars 2013 compte tenu de l'urgence à réaliser les travaux
- d'autoriser le Maire à lancer un marché à procédure adaptée
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du marché.

La séance est levée à 22 heures 30.

Ont signé registre les membres présents.

DREVET J.Jacques

GERHART Bernadette

CHARBONNIER Bernadette

DENISART Claude

KRETZ Didier
absent

SANCIER Marc

MOREL Joël

LAGOUBIE J.Marc

CHARBONNIER M.Line
absente

VAN DE VYVER Ghyslaine
absente

CHANAL Virginie
pouvoir à J.MOREL